

COUR SUPRÊME DU YUKON

DIRECTIVE DE PRATIQUE N° 38

Recours collectif

Le Conseil canadien de la magistrature a adopté la recommandation de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada pour la mise sur pied d'une base de données nationale pour favoriser l'échange de renseignements sur les recours collectifs multijuridictionnels. L'Association du Barreau canadien a annoncé un projet pilote pour créer une telle base de données. La présente directive a pour objet d'appuyer cette initiative.

Il est prévu que des mesures similaires seront mises en place partout au pays et que les avocats et les membres du public seront en mesure de consulter la base de données pour obtenir des renseignements sur les recours collectifs intentés partout au Canada.

À compter du 1^{er} janvier 2007, la Cour adoptera la marche à suivre suivante relativement aux procédures sous le régime de la règle 5(11) des *Règles de pratique*, dans la mesure où une telle marche à suivre est similaire à celle utilisée dans d'autres juridictions en matière de recours collectifs :

Dans les 10 jours de la signification ou du dépôt, selon la première de ces éventualités, l'avocat doit envoyer une copie électronique :

1. de l'acte introductif d'instance;
2. de l'avis de motion pour autorisation (sans les affidavits à l'appui);
3. des modifications aux documents qui précèdent

au Répertoire national des recours collectifs de l'Association du Barreau canadien, à l'adresse suivante :

Répertoire national des recours collectifs de l'ABC
Courriel : classaction@cba.org
Destinataire : Kerri Froc

Le formulaire d'enregistrement doit être utilisé pour soumettre des documents au Répertoire national des recours collectifs de l'ABC. Il est recommandé d'utiliser le format PDF mais les documents MS Word seront aussi acceptés.

Juge Veale

18 décembre 2006

NATIONAL CLASS ACTION DATABASE
REGISTRATION FORM

RÉPERTOIRE NATIONAL DES RECOURS COLLECTIFS
FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Jurisdiction/Juridiction:

Filing Date/ Date de dépôt :

- (a) **Statement of Claim/ Document introductif:**
- (b) **Certification Application/ Requête en autorisation¹ :**

Class Action Style of Cause/ Intitulé de la cause²:

Description of the Proposed Class/Description du groupe proposé:

Subject Matter of Class Action/ Objet du recours collectif:

- Negligence/Responsabilité extra-contractuelle :**
- Product Liability/Sécurité des produits :**
- Environment/Environnement :**
- Securities/Valeurs mobilières :**
- Consumer Protection/Protection du consommateur:**
- Competition/Concurrence :**
- Crown Liability/Responsabilité de l'État:**
 - Fed./Féd.**
 - Prov.**
 - Mun.**
 - Other/Autre**

Has the class action been certified (Yes/No):

Est-ce que le recours collectif a été autorisé (Oui/Non):

¹ In Quebec, only the date of filing of the request for authorization need be filed. Au Québec, seule la date de dépôt de la requête en autorisation doit être communiquée.

² Include the names of all parties in this description. Le nom de toutes les parties à la procédure doit être communiqué.

Class Counsel /Avocat du recours:

Name/Nom:

Telephone Number/Numéro de téléphone:

Address/Adresse:

Email/Courriel:

**Please send this form to/
S.V.P. Faire parvenir ce formulaire à:**

**National Class Action Database/
Répertoire national des recours collectifs
Canadian Bar Association
Association du Barreau canadien
Attn /À l'attention de: Kerri Froc
Email/Courriel: classaction@cba.org**

Please attach original pleadings and certification motion in PDF (preferred) or Word to this Registration Form. Do not send any exhibits attached to these documents. Please verify the accuracy of the information once it has been posted to the CBA website (CBA.ORG). We encourage you to advise us of any changes to information in this form, such as whether the matter has been certified.

Prière de transmettre ce formulaire en format PDF (préférable) ou Word avec la procédure introductive, y compris la requête en autorisation. Veuillez ne pas joindre de pièces à ces documents. Il vous est suggéré de vérifier l'exactitude des informations une fois divulguées sur le site de l'ABC (CBA.ORG). Nous vous prions de nous communiquer tout changement aux informations contenues dans le formulaire d'enregistrement, notamment à savoir si le recours est autorisé ou rejeté.